

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mai 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 V 105 Vœu relatif aux cataphiles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les catacombes de Paris, carrières situées principalement sous les 6^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements sont fréquentées régulièrement par quelques centaines de cataphiles, souvent étudiants ou amateurs de spéléologie ;

Considérant qu'il s'agit d'une fréquentation illégale, surveillée par l'Inspection générale des carrières (IGC), mais qu'une certaine autorégulation des cataphiles permet en général d'éviter des incidents ;

Considérant que l'accès privilégié des cataphiles situé dans le 13^{ème} arrondissement, au niveau de la petite ceinture est désormais muré par l'IGC, ce qui a entraîné un regain d'intérêt pour les accès situés dans le 6^{ème} arrondissement, perturbant notamment le marché Raspail du dimanche matin, lorsque les cataphiles ressortent des catacombes ;

Considérant l'intervention du Maire du 6^{ème} arrondissement pour faire cesser ces débordements, accompagné dans sa démarche par la Présidente de la 9^{ème} Commission du Conseil de Paris ;

Considérant que la Police a entamé une opération de répression des activités des cataphiles ;

Sur la proposition de M^{me} Geneviève BERTRAND et des élus du groupe UDI,

Emet le vœu que :

- le Conseil de Paris soit informé d'un éventuel changement de la politique de gestion quotidienne des catacombes par l'Inspection générale des carrières ;

- le Conseil de Paris soit informé des actions menées par la Préfecture de Police en direction du public cataphile.